## **Contrat de Location**

Numéro de contrat: 5

Date de début: 03 juillet 2024

Date de fin: 2025-07-03

Locataire: Awa Ndiaye

Propriété: Boutique

## Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la location d'un local situé à Rufisque et destiné à usage commercial.

Le bailleur, Awa Ndiaye, loue au locataire, qui accepte, les lieux désignés ci-après, constitués de Superficie de 150 m², caméras de surveillance déjà installées, toilettes, systèmes de sécurité incendie. Le locataire ne pourra en aucun cas utiliser les lieux pour un autre usage que celui mentionné ci-dessus, conformément à l'article 544 du Code des Obligations Civiles et Commerciales du Sénégal.

## Article 2 - Durée de la location

La durée du présent contrat est de 12 mois à compter du 2024-07-03 jusqu'au 2025-07-03.

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, respectant un préavis de 3 mois, conformément à l'article 571 du Code des Obligations Civiles et Commerciales du Sénégal.

## **Article 3 - Loyer et charges**

Le loyer mensuel est fixé à 100/000 F/CFA FCFA, payable à l'avance, le 5 «

En plus du loyer, le locataire devra s'acquitter de la TVA au taux de 18%, : FCFA, ainsi que de la Taxe sur les Ordures Ménagères (TOM) d'un montant

Le montant total à payer mensuellement s'élève donc à 100/000 F/CFA FCF

Le locataire devra également s'acquitter des charges locatives comprenant description non disponible, dont le montant est estimé à NaN F/CFA FCFA.